

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 28 MARS 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 28 mars 2014 à 18 H 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire sortant.

Absent excusé : SABATA Julien

L'ordre du jour fut le suivant :

- **ELECTION DU MAIRE.**

Mme Janine POUSSE, doyenne d'âge du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément au code Général des Collectivités Territoriales.

Après appel, seule la candidature de Alain MARTY est déclarée.

Après vote au bulletin secret, Mr Alain MARTY, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, est proclamé maire et est immédiatement installé.

- **DETERMINATION ET ELECTION DES ADJOINTS.**

Mr MARTY prend la présidence de l'assemblée et invite ses collègues à élire les adjoints. Il précise au préalable que le C.G.C.T. prévoit en la matière, que le nombre maximum d'adjoints soit égal à 30 % du nombre des conseillers, ce qui donne 4 adjoints pour la commune.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue.

Mr Raymond BENOIT propose sa liste composée de Mr Raymond BENOIT, Mr Michel GREFFIER, Mme Irène BRAULIO, Mme Janine POUSSE.

Après vote au bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- 1^{er} adjoint : Raymond BENOIT
- 2^{ème} adjoint : Michel GREFFIER
- 3^{ème} adjoint : Irène BRAULIO
- 4^{ème} adjoint : Janine POUSSE

élus à la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour du scrutin et ont été immédiatement installés.

- **FIXATION INDEMNITES ELUS.**

Mr le maire informe ses collègues qu'à la suite de l'élection du maire et des adjoints, il convient de fixer le montant des indemnités respectives pour chacun d'eux.

A cet effet, il rappelle que la loi du 27 février 2002 et le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2123-17, L.2123-20, L.2123-24 fixent les conditions d'attribution et le taux des indemnités.

Il précise que le taux maximum mensuel est de 43 % de l'indice brut 1015 pour le maire dans la catégorie de 1000 à 3499 habitants et que le taux maximum mensuel des indemnités destinées aux adjoints est de 16,5 % de l'indice brut 1015.

Cependant, compte tenu du cumul des mandats et des indemnités y afférentes, il propose que le taux de l'indemnité de maire soit ramené à 37 %.

Il indique que précédemment, les 1^{er} et 2^{ème} adjoints percevaient 40 % et les 3^{ème} et 4^{ème} adjoints percevaient 30 % des indemnités du maire.

Le conseil municipal, décide, à la majorité de ses membres, d'attribuer le taux de 37 % de l'indice brut 1015 en faveur du maire, d'attribuer aux 4 adjoints, une indemnité afférente à leur fonction, dont le montant sera modulé en fonction des postes et responsabilités détenus par chacun d'eux ainsi :

- Mr BENOIT, 1^{er} adjoint : 40 % de l'indemnité du maire,
- Mr GREFFIER, 2^{ème} adjoint : 40 % de l'indemnité du maire,
- Mme BRAULIO, 3^{ème} adjointe : 30 % de l'indemnité du maire,
- Mme POUSSE, 4^{ème} adjointe : 30 % de l'indemnité du maire.

- **FORMATION DES COMMISSIONS.**

Mr le Maire énumère les diverses commission de travail existantes et demande aux conseillers présents de bien vouloir faire acte de candidature pour chacune d'elles. Après consultation, le maire donne lecture des propositions suivantes :

- Commission des travaux et environnement :
 - o Président : BENOIT Raymond, 1^{er} adjoint
 - o Membres : AZEMA – MAURY – PASTOR – BELHACHE – SANCHEZ - FOURES
- Commission urbanisme administration et sécurité :
 - o Président : GREFFIER Michel, 2^{ème} adjoint
 - o Membres : AZEMA – BRAULIO – SABATA – FOURES – BROUSSE - MARCAILLOU
- Commission association et affaires scolaires :
 - o Présidente : BRAULIO Irène, 3^{ème} adjointe
 - o Membres : GREFFIER – POUSSE – AZEMA – MARCAILLOU - BROUSSE
- Commission finances et communication :
 - o Président : MARTY Alain, Maire
 - o Déléguée à la communication : BELHACHE Françoise
 - o Membres : POUSSE – MAURY – SANCHEZ – PASTOR – LEVEJAC - BROUSSE
- Commission aide sociale et culture :
 - o Présidente : POUSSE Janine, 4^{ème} adjointe
 - o Président du C.C.A.S. : MARTY Alain, maire
 - o Membres : BROUSSE – LEVEJAC - MARCAILLOU
- Commission ouverture des plis :
 - o Président : MARTY Alain, maire
 - o Membres titulaires : BENOIT – GREFFIER – BRAULIO
 - o Membres suppléants : MAURY – BROUSSE - FOURES

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces diverses nominations.

- **ELECTION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX.**

Mr le Maire expose que, compte tenu du renouvellement électoral de mars 2014, il appartient à présent au conseil d'élire les délégués titulaires et suppléants qui représenteront la commune au sein des divers conseils syndicaux.

Mr le maire énumère les divers syndicats existants pour lesquels la commune participe et demande aux conseillers présents de bien vouloir faire acte de candidature pour chacun d'eux. Après consultation, le maire donne lecture des propositions suivantes :

- Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire :
 - o Membres titulaires : GREFFIER Michel – MAURY Jean
 - o Membres suppléants : FOURES Christophe – PASTOR Richard

- S.B.C.O.T. :
 - o Membre titulaire : MARTY Alain
 - o Membre suppléant : GREFFIER Michel

- SYADEN :
 - o Membre titulaire : BENOIT Raymond
 - o Membres suppléant : MAURY Jean

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces diverses nominations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 00.

Le Maire,



Alain MARTY